raient profiter de l'obligeance de la com-
pa[illegible] d'attendre
par [illegible] directeur
au[illegible]

Ag[illegible]ecteur, avec
me[illegible]nce de mes
meilleurs [illegible]

NOUVELLES DIVERSES

— [illegible] état de
sa [illegible] Paris pour
se [illegible] sensi-
blement mieux depuis trois semaines
environ qu'il habite Rueil.

Bien que très faible encore, il se lève
tous les jours et descend même dans son
jardin quand le temps le permet.

— M. Le Myre de Vilers, gouverneur
de la Cochinchine, qui était venu en
France pour soumettre à la sanction du
gouvernement ses projets de réorganisa-
tion judiciaire et financière de la colo-
nie, doit prochainement se mettre en
ro[illegible]

—On télégraphie de New-York, 10 juin.

« Les nouvelles d'Haïti annoncent qu'un
tremblement de terre, accompagné d'une
violente tempête, a eu lieu dans la nuit
du 17 mai et a occasionné des écroule-
ments considérables et de grandes pertes
de bétail. »

— Le bruit qui a couru de l'incendie
du casino de Luchon, est dénué de fonde-
ment : une légère explosion de gaz s'est
bien produite à l'extérieur du casino,
mais elle n'a pas eu d'importance, et les
concerts n'ont pas été interrompus.

— On écrit de Blois, 10 juin.

« Quatorze stalles ont été vendues au
château de Menars. Cette vente a pro-
duit 401,760 francs.

» L'Etat n'a rien acheté.

» M. Watel, propriétaire du château, a
acheté trois pièces importantes ; le reste
a été acheté par des marchands de
Paris. »

— La recette totale de la fête organisée
par le comité formé à Paris pour venir
en aide aux victimes de Chio, associé au
Comité de l'Œuvre des Amis de l'Enfance,
peut être évaluée à cent vingt mille
francs pour la première journée.

— Voici, d'après Nick, les prévisions
du temps pour la seconde partie du mois
de juin :

Orages le 15 et le 17, violents dans le
midi de la France.

Averses fréquentes au dernier quartier
de la lune qui commencera le 16 et finira
le 23.

Orages accompagnés de grêle à la nou-
velle lune, qui commencera le 16 et finira
le 4 juillet.

— A l'enterrement d'une religieuse, la
sœur Alexia, morte le 4 courant à Pader-
born, les troupes étaient représentées par
le colonel commandant de la ville, par le
corps des officiers et des délégations de
soldats. On voulait rendre hommage aux
grands services que la défunte avait
rendus aux militaires pendant la choléra
en 1850, ainsi que sur les champs de ba-
taille et dans les infirmeries pendant les
guerres de 1864, 1866, et 1870. Un sous-
officier portait derrière le cercueil les
ordres dont la défunte avait été honorée
de son vivant par l'empereur et l'impéra-
trice. Pendant les dix dernières années la
sœur Alexia soignait les malades qui
avaient reçus asile dans la maison des
sœurs de la miséricorde à Paderborn.

— C'est M. le commandant Lichtenstein
attaché à la maison militaire de M le
Président de la République, qui repré-
sentera probablement M Grévy aux fêtes
qui doivent avoir lieu à Neuw-York pour
célébrer l'anniversaire de la bataille de
Yorktown.

— Une annonce d'un journal américain :

« Un gentleman inconnu s'est introduit
chez moi, la nuit dernière, sans aucune
présentation. J'ai constaté après son dé-
part la disparition de ma bourse et des bi-
joux de ma femme. Si le gentleman in-
connu veut me faire restituer la bague
montée en turquoise, laissée par les lieu-
tenants particulaires, il lui faudra verser une
somme de 25 dollars au bureau du jour-
nal, et je ne lui adresserai aucune ques-
tion indiscrète. »

Causerie scientifique

DU SAINT-MÉDARD

Tout le monde connaît le dicton popu-
laire :

« Si il pleut le jour de Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

Les dictons sont souvent fondés sur
une observation plus ou moins rigou-
reuse. La fête de Saint-Médard se trouve
le jour, elle précède par conséquent de
quelques jours le solstice d'été.

Quinze à vingt jours avant et autant
après le solstice, le soleil ne varie pas
sensiblement de hauteur sur l'horizon, et
verse chaque jour la même quantité de
chaleur et de lumière sur notre hémis-
phère. On peut donc dire à cette époque
de l'année, astronomiquement parlant,
que les jours se suivent et se ressem-
blent tous. Le temps est pour ainsi dire
fixé, stable ; mais reste à savoir si c'est
au variable, au beau ou au mauvais. C'est
ce que l'on cherche à découvrir à la
Saint-Médard qui arrive juste au moment
de cette époque de stabilité.

Telles sont les considérations qui pour-
raient donner une teinte scientifique à ce
dicton.

Cependant, on en appelle à d'autres saints
de la décision de Saint-Médard : à Saint-
Barnabé qui arrive trois jours après,
c'est-à-dire le 11 et « qui lui coupe l'herbe
sous le pied. » Mais ce sont les saints
Gervais et Protais, dont la fête est au
19, qui jugent en dernier ressort.

Voici la légende :

Quand il pleut à la Saint-Médard,
Prends ton manteau sans nul retard ;
Mais s'il fait beau pour Barnabé,
Qui va lui couper l'herbe sous le pied,
Ton manteau chez toi peu rester...
Enfin, s'il pleut dans ses deux jours,
Saint Médard et Barnabé, comme toujours,
Intercéderont pour te jouer tes tours,
Tu auras encore saint Gervais,
Accompagné de saint Protais,
Que le beau temps va ramener.

Un de nos météorolistes les plus émi-
nents, M. le docteur Berigny, a fait une
étude tout à fait scientifique sur le dic-
ton qui nous occupe. Il a été conduit à
ses recherches par la tristesse, le décou-
ragement qu'éprouvent les cultivateurs
lorsque la pluie se manifeste le jour de
la Saint-Médard.

« En 1861, dit-il, nous fûmes appelé pour
donner des soins à la femme d'un culti-
vateur qui venait de tomber malade ;
c'était dans la dernière quinzaine de
juin.

» Notre premier devoir fut d'interroger
cette femme pour trouver la cause de l'af-
fection dont elle était atteinte, et il nous
fut très difficile, par suite des réponses
confuses et souvent évasives, si familières
aux paysans, de trouver l'étiologie de sa
maladie habituée à [illegible]
lui fîmes les prescriptions que nous crû-
mes appropriées à son état, et, n'obtenant
aucune [illegible] favorable, nous commen-
cions à être inquiet, lorsque, quelques
jours après, le mari tomba malade et pré-
senta les mêmes symptômes. A force de
questions, nous sûmes enfin que la pluie
survenue le jour de Saint-Médard, après
plusieurs années de récoltes mauvaises,
les avait plongés tous les deux dans le
plus profond chagrin.

» Telle est l'origine du recueil qui fait
des tableaux des observations météoro-
logiques faites à l'Observatoire de Paris ;
tableaux, publiés dans la Connaissance
des temps.

» La nombre des jours de pluie de 1812 à
1844 inclusivement, c'est-à-dire pendant
trente-trois années pour chaque jour de
Saint Médard et pour chaque jour de saint
Gervais, en comptant quarante jours
après chacune de ces deux fêtes, donnant
le résultat suivant :

En trente-trois années consécutives, le
phénomène n'a pas une seule fois justifié,
même en apparence, ni approximativement,
[illegible] plus loin ; il a étendu
[illegible] statistiques à un grand
[illegible] et en faisant un
travail analogue au précédent sur les ta-
bleaux météorologiques de M. Barol ; tous
les faits étudiés conduisent à cette con-
clusion rigoureuse que non seulement le
dicton est en général manifestement con-
traire à la réalité, mais qu'il l'est aussi
pour chaque localité en particulier.

Peu de dictons, cependant, ont préoc-
cupé l'esprit public aussi fortement que
ceux qui se rapportent à la Saint-Médard.
Le duc de Saint-Simon, lors du fameux
siège de Namur (1692), s'exprime ainsi
dans ses Mémoires :

« Les tentes du roi et celles de toute la
cour furent dressées dans un beau pré à
cinq cents pas du monastère de Marlai-
gne.

» Le beau temps se tourna en pluies de
l'abondance et de la continuité desquelles
personne de l'année n'avait vu d'exemple,
et qui donnèrent une grande réputation
à saint Médard, dont la fête est au 8 juin.
Il plut tout ce jour-là à verse, et on pré-
tend que le temps qu'il fait ce jour-là
dure quarante jours de suite. Le hasard
fit que cela arriva cette année.

» Les soldats au désespoir de ce déluge,
firent des imprécations contre ce saint,
en recherchèrent les images et les rom-
pirent et brûlèrent tant qu'ils en trouvè-
rent.

» Ces pluies devinrent une plaie pour le
siège. Les tentes du roi n'étaient commu-
nicables que par des chaussées de fasci-
nes qu'il fallait renouveler tous les jours,
à mesure qu'elles s'enfonçaient ; les
camps et les quartiers n'étaient pas plus
accessibles ; les tranchées étant pleines
d'eau et de boue, il fallait souvent trois
jours pour ramener le canon d'une batte-
rie à une autre. Les chariots devinrent
inutiles, en sorte que les transports des
bombes, boulets, etc., ne purent se faire
que dos de mulets et de chevaux tirés de
tous les équipages de l'armée et de la cour,
sans le secours desquels il aurait été im-
possible, etc » (Tome 1er, ch. 1er.)

Pour compléter ce que nous avons à
dire au point de vue scientifique sur ce
dicton, nous devons rappeler que, il y a
quelques années, un savant ayant de-
mandé à l'Académie des sciences quel
degré de confiance on doit avoir dans
l'influence attribuée, sur le temps des
quarante jours qui suivent, à une pluie
survenue le 8 juin, jour de Saint Médard,
M. Bertrand, de l'Institut, répondit à propos
que M. Fournet, membre correspon-
dant de l'Académie, dans ses nom-
breuses et importantes publications mé-
téorologiques, avait recommandé de ne
pas dédaigner sans examen les « proverbes
et dictons populaires » résultant de
l'impression produite par une longue ré-
pétition de faits analogues entre eux.

A cette occasion, et sans entrer dans
l'examen de la question, M. Elie de Beau-
mont a également rappelé ce qu'avait
dit sur ce sujet M. Poinsot. Le proverbe
relatif au jour de la Saint-Médard re-
monte probablement beaucoup plus haut
que l'établissement du calendrier grégo-
rien : or, quand on a introduit ce calen-
drier dans l'usage officiel et liturgique,
on a supprimé, pour une fois seulement,
les fêtes de douze saints, ce qui a avancé
de douze jours celle de tous les autres
saints. Si aujourd'hui on faisait éprou-
ver à toutes les fêtes un mouvement in-
verse, on reporterait la fête de Saint-
Médard au 20 juin, jour peu éloigné du
solstice d'été.

On peut donc admettre en principe,
ajoute-t-il, que le proverbe dont il s'agit
se rapportait au jour du solstice d'été
plutôt qu'à la fête de Saint-Médart.

On dit aussi, à propos de l'accroisse-
ment des jours à la fin de l'automne : « A
la Sainte-Luce, du saut d'une puce. » La
fête de sainte Luce ou de sainte Lucie
tombe aujourd'hui le 13 et tombait autre-
fois le 23 décembre, ce qui donne lieu à
une remarque analogue à celle de M.
Poinsot, et dont l'application est d'une
exactitude incontestable (Acad. des sc.,
Comptes-rendus, t. LXXVI, 1er sem.)

Terminons en rappelant que dans tous
les pays, on trouve quelques dictons sem-
blables ou quelques croyances analogues.
En Angleterre, ce n'est pas saint Médard
qui préside à la pluie ou au beau temps,
c'est saint Swithin, jadis évêque de Win-
chester ; il mourut en 862, et fut inhumé
dans le cimetière ordinaire ; mais lors de
sa canonisation on fit la translation de
ses restes dans les caveaux de l'église.
Ce jour-là il plut à torrents, et ainsi sans
discontinuer pendant quarante jours. De-
puis lors, saint Swithin est en Grande-
Bretagne la terreur ou la joie du peuple,
comme saint Médard en France.

J. RAMBOSSON.

TRIBUNAUX

Le cas de M. Dumont

Aujourd'hui ont continué à la cour
d'appel de Bruxelles (4e chambre), prési-
dée par M. Jamar, les plaidoiries en
cause de Mgr Du Rousseaux, appelant,
contre M. Dumont, intimé. On sait qu'il
s'agit dans cette affaire de l'interprétation
de l'arrêt de la cour, 2e chambre, rendu
le 29 juillet 1880, également sous la pré-
sidence de M. Jamar ; cet arrêt décidait,
entre autres, que certains objets, valeurs,
papiers, etc., ne pouvaient être invento-
riés pour l'apposition des scellés, parce
que, appartenant à l'administration du
diocèse de Tournay et lui étant indispen-
sables ou nécessaires, ces objets ne de-
vaient pas être compris dans la mesure
conservatoire ordonnée par le juge de ré-
féré, c'est-à-dire par le président du tri-
bunal de première instance de Tournay
à la requête de M. Dumont, dans le palais
épiscopal.

Me Paul Janson pour l'intimé, a déve-
loppé ses conclusions, présentées en or-
dre subsidiaire. Après avoir soutenu le
bien fondé de l'ordonnance de référé et
la parfaite compétence en cette matière
du président du tribunal de Tournay qui
l'a rendue, l'avocat de M. Dumont s'est
attaché à démontrer que l'interprétation
de l'arrêt de la cour en ce qui touche la
distinction entre objets pouvant être
inventoriés et mis sous scellés et ceux
qui ne devaient pas [illegible] dans la
[illegible] du référé,
était parfaitement claire ; qu'en décidant
que les objets qui appartenaient ou qui
relevaient de l'administration du diocèse
de Tournay devaient être exceptés, par-
rêt s'entendu désigner les
pièces et valeurs concernant l'administra-
tion civile et légale du diocèse.

Me De Lantsheere, pour l'appelant, a
combattu les conclusions de l'intimé et la
thèse soutenue par l'adversaire.

La cour a ordonné la communication
des pièces au ministère public.

Un parricide

Une télégraphie de Valence, 10 juin,
[illegible] 20 soir :

[illegible]ourd'hui la Cour d'assises de
[illegible] a condamné aux travaux forcés
[illegible]pétuité le nommé Cheyresi, cultiva-
teur à Orgnac, accusé de parricide. »

Le procès du « Tribouleit »

Le Tribouleit annonce que son procès
va revenir devant la cour d'appel de
Toulouse, le 13 juin prochain. Il assure
être à même de justifier ses accusations
contre M. Constans.

Une sorcière sur le gril

Il y a plusieurs mois, nous avons ra-
conté que deux personnes de Havay —
mari et femme — avaient tenté de rôtir
une « sorcière ». Le tribunal de Mons
instruisait mardi ce procès, dit le *Hai-
naut*.

Rappelons les faits en quelques lignes :
Les deux personnes incriminées habitent
une maison fort humide, où devrait pas-
ser, comme l'a dit M. le président Dolez,
la commission d'hygiène. A Havay, les
trois quarts de la population croient aux
sorts et les deux prévenus — qui venaient
de perdre un enfant et une vache — ne
doutèrent plus de l'existence d'une sor-
cellerie quelconque. Ils furent trouver
un devin, qui leur répondit : « Brûlez la
première personne qui entrera chez vous
c'est elle qui cause tout le mal. »

C'est ce qui fut tenté ; la victime était
une voisine bonne et dévouée qui avait
soigné l'enfant pendant sa maladie. Elle
ne dut d'être arrachée au supplice qu'au
curé du village, appelé sur sa demande
pour la confesser, avant qu'elle ne
mourût.

Les deux accusés ont été examinés par
M. le docteur Semal, qui paraît-il, leur a
trouvé justement assez de cerveau pour
n'être point absolument des bêtes.

Le défenseur des prévenus, M. J.-B.
Pichnèque, a plaidé l'irresponsabilité,
disant à l'appui de cette thèse que ses
clients sont des naturels d'Havay, qu'ils
sont imbéciles et déments.

Comme conclusion, deux mois de pri-
son au prévenu, quarante jours à sa
femme, de l'amende à tous deux et 300
fr. à titre de dommages-intérêts à la
victime, qui s'était constituée partie
civile.

Ce fait rappelle le drame de Castillon,
où une pauvre vieille messagère a été
rôtie, il y a quelque quarante ans, parce
qu'elle avait les yeux rouges et qu'elle
présentait divers autres « signes de sor-
cellerie. »

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel*
d'aujourd'hui :

Décrets nommant des maires et des ad-
joints.

Arrêtés désignant les auteurs français sur
lesquels doit porter l'épreuve de lecture à l'exa-
men du brevet supérieur.

Décision autorisant la création de bureaux
télégraphiques municipaux dans les commu-
nes d'Acy-en-Multien (Oise), Bucey-lès-Gy
(Haute-Saône), Liffol-le-Grand (Vosges) et Sa-
venay (Loire-Inférieure).

La situation

Nous lisons dans l'officieuse *Agence
Havas* :

A la fin de la journée, quelques indications
se dégageaient de la situation. Elles méritent
d'être notées.

D'abord on peut tenir pour certain qu'aucun
ministre ne donnera sa démission, pas plus
que M. Gambetta, ne descendra du fauteuil
de président de la Chambre des Députés.

On a parlé d'une interpellation que M. Lengl
se proposerait de déposer demain sur l'at-
titude que le Cabinet a gardée dans la question
du scrutin de liste. Cette interpellation ne pa-
raît pas devoir aboutir et sera, autant qu'on en
peut juger renvoyée à un mois.

Au milieu des opinions qui se croisaient
dans les couloirs, et chacun avait la sienne, une
idée a fait son chemin et avait, au commen-
cement de la soirée, rallié beaucoup de parti-
sans : celle d'anticiper la date des prochaines
élections et de les fixer dans la dernière moi-
tié du mois prochain.

M. Grévy y est, dit-on gagné ; et M. Gam-
betta la regarde comme la meilleure solution
à donner au conflit entre les deux Chambres
créé par le vote du Sénat. On assure même
que M. le président de la République, en sai-
sira demain le Conseil qui se réunit à l'Elysée.
On incline à croire que le Cabinet la votera à
l'unanimité.

On sait qu'aux termes de la Constitution, le
président de la République a seule le droit de
dissoudre la Chambre sur l'avis conforme du
Sénat. Comme M. Grévy ne veut pas faire la
dissolution contre la Chambre, mais bien d'ac-
cord avec elle, les quatre groupes de la gauche,
seront appelés officieusement à délibérer sur
la question.

C'est seulement après que ces réunions ex-
tra-parlementaires se seront prononcées, que
le décret de dissolution sera soumis à l'appro-
bation du Sénat.

En dehors de cette solution, il ne reste que
l'inconnu.

Encore faudra-t-il se hâter. Lundi, la Cham-
bre commencera la discussion du projet Lais-
sant qui tend à réduire le service militaire à
trois ans. Beaucoup de députés, à la veille des
élections, seront tentés de voter cette réduction
dont ils pourront se faire un titre auprès de
leurs commettants. Or, si le Cabinet s'y oppose,
et en fait une question gouvernementale, ou
même, si le général Farre seul ne consent pas
à accepter la réduction proposée, ce qui est
probable, la crise ministérielle sera ouverte, et
on ne sait pas où elle s'arrêtera.

Après le projet Laisant, viendra la discussion
du budget. Et en supposant le premier écueil
doublé sans encombre, le second pourra-t-il
être évité ? La discussion du budget ne fera
pas surgir une crise gouvernementale d'ensem-
ble ; mais, chaque ministre pourra être pris à
parti séparément et tomber en minorité sur
tel ou tel chapitre du budget de son dépar-
tement.

Quelques-uns des chefs de la gauche ne
seraient pas fâchés de voir le cabinet se disso-
quer. Ils voudraient pendant la période électo-
rale, que le ministère de l'intérieur fût dirigé
par un membre de leur groupe, et non par un
membre de l'Union républicaine. Mais, un nou-
veau ministère formé de tous membres de la
gauche n'aurait pas plus de chance, de réunir
la majorité de la Chambre, qu'un ministère
formé de tous membres de l'Union républicaine
et de l'extrême gauche.

Avec l'anticipation des élections le budget
ne sera voté que par la prochaine chambre ;
tout danger de crise, sera écarté ; le minis-
tère actuel présidera à la consultation du pays
qui, invité à se prononcer alors que la ques-
tion du scutin d'arrondissement est encore
toute vive, fera connaître ses préférences et
bâmera ou confirmera le dernier vote du
Sénat.

Dans tous les cas, on peut être certain que
les prochaines élections se feront en grande
majorité sur cette question, et tout probable-
ment aussi sur la révision de la Constitution
en ce qui touche le mode de nomination du
Sénat.

Les ministres se sont réunis, hier soir, au
ministère de l'instruction publique en Conseil
de cabinet, sous la présidence de M. Jules
Ferry, afin de s'entretenir de la situation créée
par le dernier vote du Sénat.

On [illegible] que
ciper les élections n'a rencontré aucune oppo-
sition et que celles-ci auront lieu probable-
ment dans le commencement de la seconde
quinzaine de juillet. Si les huit groupes de
la gauche et de la Chambre des députés,
qui seront invités demain à délibérer sur la
question, émettent un avis conforme.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier.)

L'expédition de Tunisie

Général commandant 19e corps à guerre.

Alger, 10 juin, 9 h., matin.

Dans la nuit du 8 au 9, on a encore signalé la
présence de Bou-Amema à Siga. La colonne
Detaie, qui était à Khreng-Azir, a dû se por-
ter, le 9, sur l'Oued-Sidi-Nasseur, à la pour-
suite des contingents ennemis.

La colonne Duflihol se rapproche d'Askou-
ra en passant par Sedjera et Souaa. La colonne
Brunetière s'est avancée jusqu'à Dar-Hamza-
ben-Medjedia. La colonne Belin est à Taouila,
dans le Djebel-Amour. La colonne de Mallarot
est à Tismouline

On faisait courir le bruit que Bou-Amema
voulait se jeter vers le Djebel-Amour, à Taou-
ta et à Aflou, mais la colonne Belin l'empêche-
ra probablement de faire ce mouvement. D'a-
bord, trois tribus du Djebel-Amour qui s'étaient
rapprochées de Bou-Amema, l'ont abandonné
et sont rentrées dans leurs montagnes et se
sont remises à la disposition du commandant
d'Aflou.

On dit que Bou-Amema fait filer sur Figuig
les objets et richesses qu'il avait à Maghrar.
Quant aux Trafi qui ont fait défection, ils pa-
raissent être dans une situation critique :
leurs campements sont fréquemment ravagés
par les Amour de la frontière du Maroc.

Le commandant de Geryville écrit qu'une
bravade de quelques contingents de Bou-
Amema a été corrigée vertement. Ils ont voulu
faire une démonstration contre notre poste :
on a fait sortir un goum avec quelques spahis
soutenus par l'infanterie et on les a mis en dé-
route après en avoir tué plusieurs. Nous avons
eu, de notre côté, deux chevaux légèrement
blessés.

Toulon, 10 juin.

La *Guerrière* a quitté la rade pour aller en
Tunisie transporter des troupes en Algérie.

La canonnière *Hyène* a pris la mer.

Le vote du Sénat

Paris, 11 juin.

Les journaux continuent à discuter le vote
du Sénat et ses conséquences.

La *République française* déclare qu'elle resta-
ra fidèle aux intérêts de la démocratie.

Le *Voltaire* affirme que M. Grévy seul a
décidé l'échec du scrutin de liste.

Plusieurs journaux demandent une décision
prompte.

D'autres assurent que des chagemennts
ministériels sont inévitables avant les élec-
tions.

Un mandement

Nantes, 10 juin.

Les journaux conservateurs publient un
mandement de Mgr l'evêque de Nantes, pro-
testant contre l'interdiction des processions.

Traité de commerce franco-anglais

Londres, 10 juin.

Le *Daily News* apprend que pendant leur
séjour à Paris, les commissaires français, char-
gés de négocier le traité de commerce, ont
soumis au gouvernement de la République les
vues des commissaires anglais sur certains
points de la question. Ils ont été autorisés à
proposer des réductions considérables des
droits sur différents articles de peu d'impor-
tance.

Les points les plus importants ont été re-
servés par le gouvernement français. M. Chal-
lemel-Lacour n'a pas assisté à la conférence
d'hier, par suite d'une attaque de goutte dont
il est atteint.

La propriété foncière en Angleterre

Londres, 10 juin.

Chambre des Communes. — Séance de nuit. —
La salle est éclairée par douze lumières élec-
triques : c'est une expérience d'éclairage.
L'effet est superbe. De nouvelles expériences
auront lieu encore.

M. Fouler, du parti libéral, propose une
motion condamnant la loi qui régit la propriété
foncière. Cette loi porte préjudice à toutes les
classes, principalement aux fermiers et aux
ouvriers agricoles. Elle doit être modifiée,
pour faire place à une liberté complète de ven-
dre et d'acheter la propriété foncière.

M. Gladstone, exprimant ses vues personnelles
et ne parlant pas comme ministre, approuve la motion de M. Fowler. Cette
proposition n'est pas hostile aux propriétaires
fonciers ; car la liberté de disposer de la pro-
priété leur serait avantageuse. Rien n'est
plus désastreux que la loi actuelle concernant
l'honneur de la prospérité foncière. Rien n'aug-
menterait plus la force morale de l'aristocratie
et du pays qu'un changement fondamental de
la loi. Mais M. Gladstone ne croit pas que la
question soit déjà mûre pour une législation
pratique. Le mieux est donc de retirer la mo-
tion.

La séance est levée, la Chambre n'étant plus
en nombre.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 11 juin

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

BRUITS DE COULOIRS

M. Tolain est très entouré, il parle du dépôt
d'un projet de révision de la Constitution.
M. Barne approuve son initiative.

Dans d'autres groupes, au contraires, on re-
doute peu que les prochaines élections se fas-
sent sur la suppression du Sénat.

M. Audren de Kerdrel dit que depuis le vote
de jeudi les ailes de la dictature de M. Gam-
betta sont coupées.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la première délibéra-
tion sur le projet de loi, adopté par la Chambre
des députés, ayant pour objet de faire déclarer
d'utilité publique l'amélioration du canal du
centre.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re dé-
libération sur le projet de loi, adopté par la
Chambre des députés, tendant à rendre l'enei-
gnement primaire obligatoire.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article II du projet.

La séance continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 11 juin

Présidence de M. GAMBETTA.

BRUITS DE COULOIRS

L'agitation est vive au sujet du vote contre
le scrutin de liste, émis par le Sénat.

M. Gambetta fait démentir qu'il a été ma-
lade hier ; le bruit de sa démission de prési-
dent de la Chambre prend consistance, on
prononce les noms des postulants à ce siège,
ce sont MM. Brisson, Devès et Philippoteaux.

LA SÉANCE

La séance s'ouvre à 2 heures sous la préci-
dence de M. Gambetta.

VALIDATION D'ÉLECTION

M. BASTID dépose sur le bureau de la Cham-
bre son rapport sur l'élection de M. Davivier,
à Rouen.

Ce rapport conclut à la validation.

PROJETS DIVERS

M. PAUL BERT dépose les rapports sur les
différents projets de loi relatifs à la gratuité de
l'instruction primaire.

La séance continue.

Bulletin du Commerce

Les Enchères de Londres.

Londres 10 juin 6 h. 50

Ventes 9,000 balles.

Le marché est très animé.
La tendance est à la hausse.

Londres, 11 juin.

Ventes 8,500 balles.
Les prix sont très fermes.

Liverpool, 10 juin.

Cotons (clôture du marché). Ventes de la
journée, 10,000 balles dont 1,000 pour spécu-
lation et l'exportation et 9,000 pour la consom-
mation.

Marché ferme.

Importations 13,000 b

RAPPORT HEBDOMADAIRE

Liverpool, le 10 juin.

Ventes générales de la semaine			32,000 balles
Dont pour la spéculation			2,000 »
Dont pour l'exportation			2,000 »
Dont pour la consommation			28,000 »
Importations de la semaine			47,000 »
Stock de ce jour			904,000 »
On cote : Middling Upl.	6 3/16	New-Orl.	6 1/4
Egyptien	6 1/4	Broach	» »
Smyrne	» »	Fernam.	6 1/4
Dhollerah	3 »/»	Maceio	6 1/4
Bengale	3 15/16	deniers la livre anglaise.	

Manchester, 10 juin.

Cotons filés et tissus fermes.

PRODUITS DIVERS

Anvers, le 10 juin.

Froments calmes, prix soutenus.
Seigles calmes.
Pétrole. Tendance ferme.
Disponible 19.50, courant 19,50, juillet 19,75, 4 derniers, 21,50.
Sucre. Tendance hausse.
Disponible 61.40
3 d'oct. 53.50.
Cafés fermes. On a vendu 1000 sacs Rio à 28 1/4 cents le 12 kilocacq.

Londres, 10 juin.

Temps.
Mark-Lane. — Froments : Affaires limitées mais ton meilleur.
Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 54420 quarters.
Cargaisons flottantes.
Marché très calme.
Cargaisons arrivées 1 ; à vendre 1.

Marseille, 10 juin.

Froment, stock dans les docks quintaux 112,753 ; importations de la semaine 73,137, ventes de la semaine 2700.
Avoine stock de ce jour 43,232.
Cafés stock en entrepôt réel 70,966.
Stocks de ce jour.
Sucres. — colonial 9.644, indigène, 261. — Poivre 6265. — Cacao 1,630. — Alcool 8,506 — Pétrole 1.133.

Londres, 10 juin.

Sucres bruts bonne demande ; prix en hausse de 3 à 6 den. Raffinés affaires actives ; prix en hausse de 3 den.
Sucres cristalisés en hausse de 6 den.
Sucres en pains en hausse.

Amsterdam, 10 juin.

Cafés soutenus. On cote Java bon ord. 37 cents le 1/2 kilo acq.
Sucres fermes. On cote Java n. 12 fl. 31 les 100 kilos.

Liverpool, 10 juin.

Froments : Marché ferme, prix en hausse de un peny sur mardi dernier (0,25 par 100 kil.)
Farines françaises soutenues.

New-York, 10 juin.

Les derniers avis de la Havane évaluent la production du sucre pour cette année à 461,000 tonneaux soit une diminution de 65,500 tonneaux sur la production de l'année 1880.

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE

Cours pratiqués.

	Huiles l'hectolitre		Graines l'hectolitre		Tourteaux les 100 k	
Colza	66 50	18	23	17	25	18
— p. p. q.	72 50					50
Œill. b. gent.		33	35			
— rousse.						
Sésame	61	16	19	17	17	0
Chanvre				15	15	0
Lin du pays	67 50	24	25 50	28	28	0
Lin étranger	62	22 50	24	25	27	5

Bilan de la Banque de France

Le 9 juin 1881, au matin

ACTIF

Argent monnayé et lingots	1,862.179.645	86
Effets échus hier à recevoir	162.196	97
Portefeuille de Paris : Commerce.	564.318.329	86
Portefeuille des succursales :	532.497.307	..
Avances sur lingots et monnaies.	21.570.000	
Avances sur titres	157.911.575	75
— — succursales	80.595.734	..
Avances à l'Etat	140.000.000	..
Rente de la réserve	12.980.750	14
Rentes disponibles.	99.626.231	53
Rentes immobilisées	100.000.000	..
Hôtel et mobilier de la Banque.	4.000.000	..
Immeubles des succursales.	5.992.707	..
Dépenses d'administration	3.304.631	89
Emploi de la réserve spéciale.	16.078.583	27
Monnaies italiennes en dépôt	48.786.839	20
Divers	29.936.101	06
	3,677.741.083	53

PASSIF

Capital de la Banque.	182.500.000	..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313	54
Réserve mobilière	22.103.750	14
Réserve immobilière	4.000.000	..
Réserves spéciales.	16.078.583	27
Billets au porteur en circulation	2.516.236.965	..
Arérages de valeurs transférées ou dénoncées.	5.176.146	68
Billets à ordre et reconnus	31.876.659	19
Comptes courants du Trésor	369.385.392	51
Comptes courants	49.732.032	26
Dividendes à payer	1.285.419	
Effets non disponibles.	37.994	59
Escomptes et intérêts divers	19.991.686	32
Réescompte du dernier semestre	2.124.535	11
Réserve pour effets en souffrance.	»	..
Divers.	13.754.049	92
	3.677.741.083	53

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse	4.000.000
Comptes courants particuliers	40.400.000

DIMINUTION

Portefeuille	37.000.000
Circulation des billets	26.000.000
Compte courant du Trésor	19.000.000
Bénéfices de la semaine	1.902.000 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 445e livraison (11 juin 1881.) Texte : Le fils du Connétable, par Louis Rousselet. — La Chanson du vieux merle, par Jean d'Alsace. — Le Cerf-Volant, par Frédéric Dillaye. — Lutin et Démon, par Mme de Witt, née Guizot. — Les huîtres, par Paul Pelet.

DESSINS : Pranishnikoff, Bayard, E. Zier, Riou.

Bureaux, à la librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Société Française Financière

CAPITAL : VINGT-CINQ MILLIONS

Un certain nombre d'actionnaires nous ont demandé de leur faire connaître le montant probable du dividende à distribuer pour l'exercice courant, qui sera clos à la fin du mois.

Les bénéfices réalisés permettront au Conseil d'administration de proposer à l'assemblée prochaine la distribution de 70 fr par action, sans compter une somme très importante à ajouter aux réserve. Un acompte de 30 fr. ayant été payé le 1er février, le solde de 40 fr. portera la valeur du coupon à détacher le 1er août.

Nous sommes heureux d'annoncer dès maintenant, un pareil résultat, que nous n'avions pas encore atteint, mais que nous espérons cependant dépasser l'année prochaine.

Le Président du Conseil d'Administration,
Charles DUVAL.

NOTA. — Cet établissement financier qui compte dix ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 fr. de dividende par an, et le cours de ses actions était de 550 fr. en 1876, de 650 fr. en 1877, de 750 fr. en 1878, de 850 fr. en 1879, de 960 fr. en 1880. Elles sont cotées officiellement au moment 981 fr. ; mais le dividende devant être maintenant de 80 fr., on doit s'attendre à des cours bien supérieurs.

Les actions de la Société Française Financière représentent donc un placement de premier ordre rapportant PLUS de HUIT pour CENT. 19482

CHEMIN DE FER DE
Paris à Lyon, à la Méditerranée

Courses de Genève

Les 29, 30 Juin et 3 Juillet 1881

Train de plaisir Paris-Genève

DEUXIÈME CLASSE : 46 francs
TROISIÈME CLASSE : 33

BATEAUX A VAPEUR :

Promenades sur le lac Léman à prix réduits

DÉPART DE PARIS le mardi 28 juin, à 2 heures 25 soir.

RETOUR A PARIS le lundi 4 juillet, à midi 12.

On peut se procurer des billets, à partir du 9 juin, à la gare de Paris, dans les bureaux-succursales de la Compagnie ; à l'Agence LUBIN, Boulevard Haussmann, 36 ; à l'Agence Cook et fils, 9, rue Scribe et 15, place du Havre ; à l'Agence des Wagons-Lits, 2, rue Scribe ; à l'Agence H. GAZE et fils, 8, rue Duphot, et à l'Agence CAYOTTE, 3, rue Meyerbeer. 19481

Santé à tous. — Adultes et Enfants

rendue sans médecine, sans purges et sans rais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même engrossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, toute irritation et toute odeur fiévreuse et se levant le Docteur Routh, Médecin en chef de l'Hôpital-Sanitarium des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et ent